



FONDATION POUR LES ÉTUDES  
ET RECHERCHES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



# Le secteur minier en Afrique et sa fiscalité : état des lieux et perspectives de recherche

Anne-Marie Geourjon, FERDI  
Bertrand Laporte, CERDI, EE UdA  
Christian Tagne, Université d'Orléans

*ICTD/CIFD, Lomé, décembre 2013*

# Introduction, objectifs de la présentation

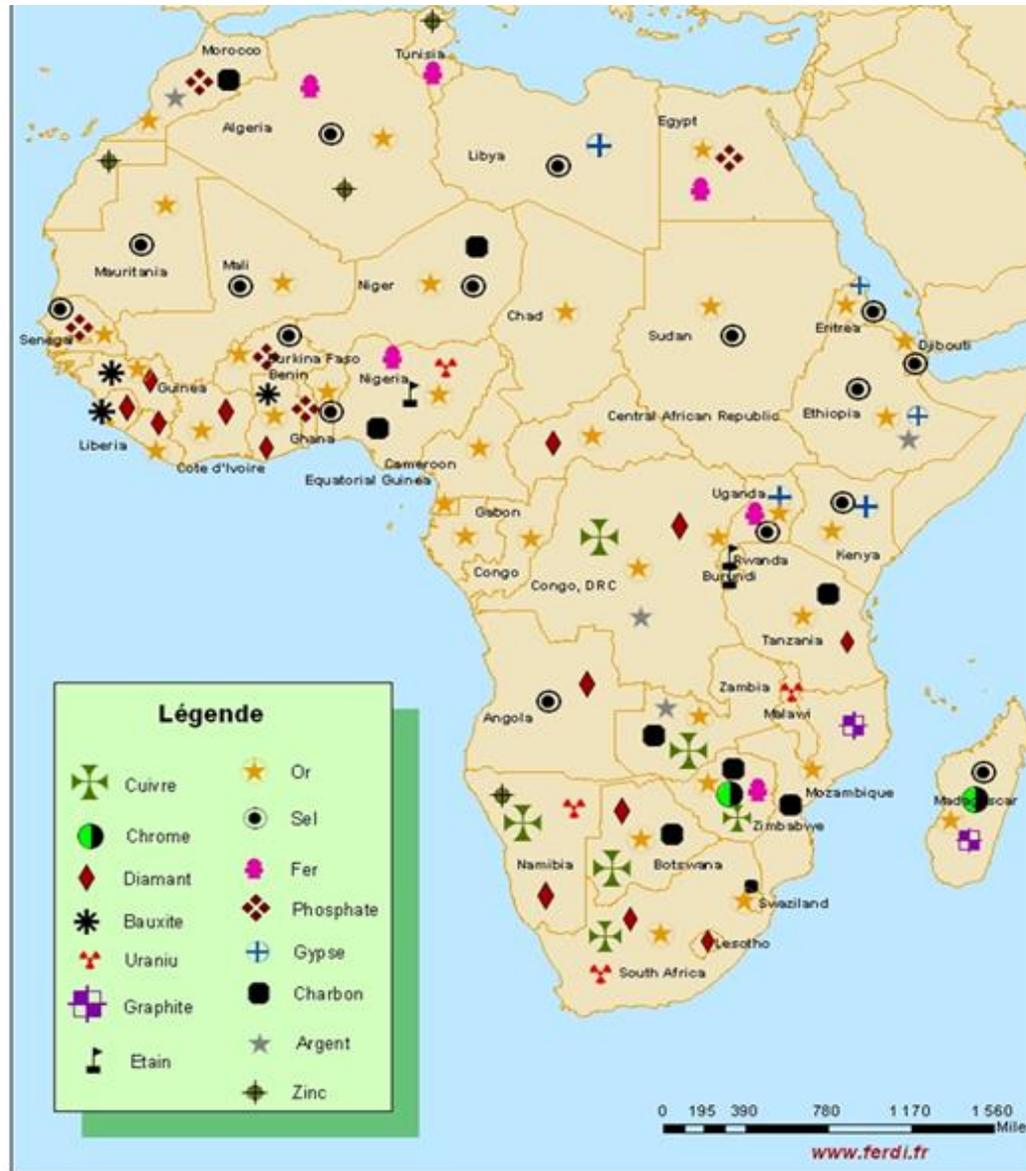
- L'Afrique demeure le continent le moins exploré, mais contiendrait environ 30% de tous les minerais de la planète.
- Pour des États riches en ressources naturelles mais structurellement pauvres, le développement de l'activité minière est une promesse de ressources substantielles. C'est une des clefs d'une croissance durable du continent.
- Ce développement passe par une plus grande mobilisation des recettes fiscales et parafiscales. La récente hausse des cours mondiaux des minerais a conduit plusieurs pays africains à revoir le régime fiscal et douanier du secteur minier.
- **Objectifs de la présentation** : (1) donner un aperçu du travail réalisé à la FERDI pour compiler l'information disponible (cartographie et données fiscales), (2) rappeler les spécificités de la fiscalité minière, et (3) préciser les pistes de recherche envisagées.

# Principaux minerais exploités sur le continent en 2010

Minerais	Part de l'Afrique dans la production mondiale	Part dans la production de l'Afrique
Bauxite	6%	Guinée 90%
Cobalt	70%	RDC 86% Zambie 8% Maroc 4%
Cuivre	4%	Zambie 56% RDC 30%
Diamant brut	52%	Botswana 25% Angola 10% Afrique du Sud 6% Namibie 6%
Fer	15%	Afrique du Sud 81% Mauritanie 16%
Or	22%	Afrique du Sud 39% Mali 8% Tanzanie 8% Burkina Faso 8% Soudan 8%

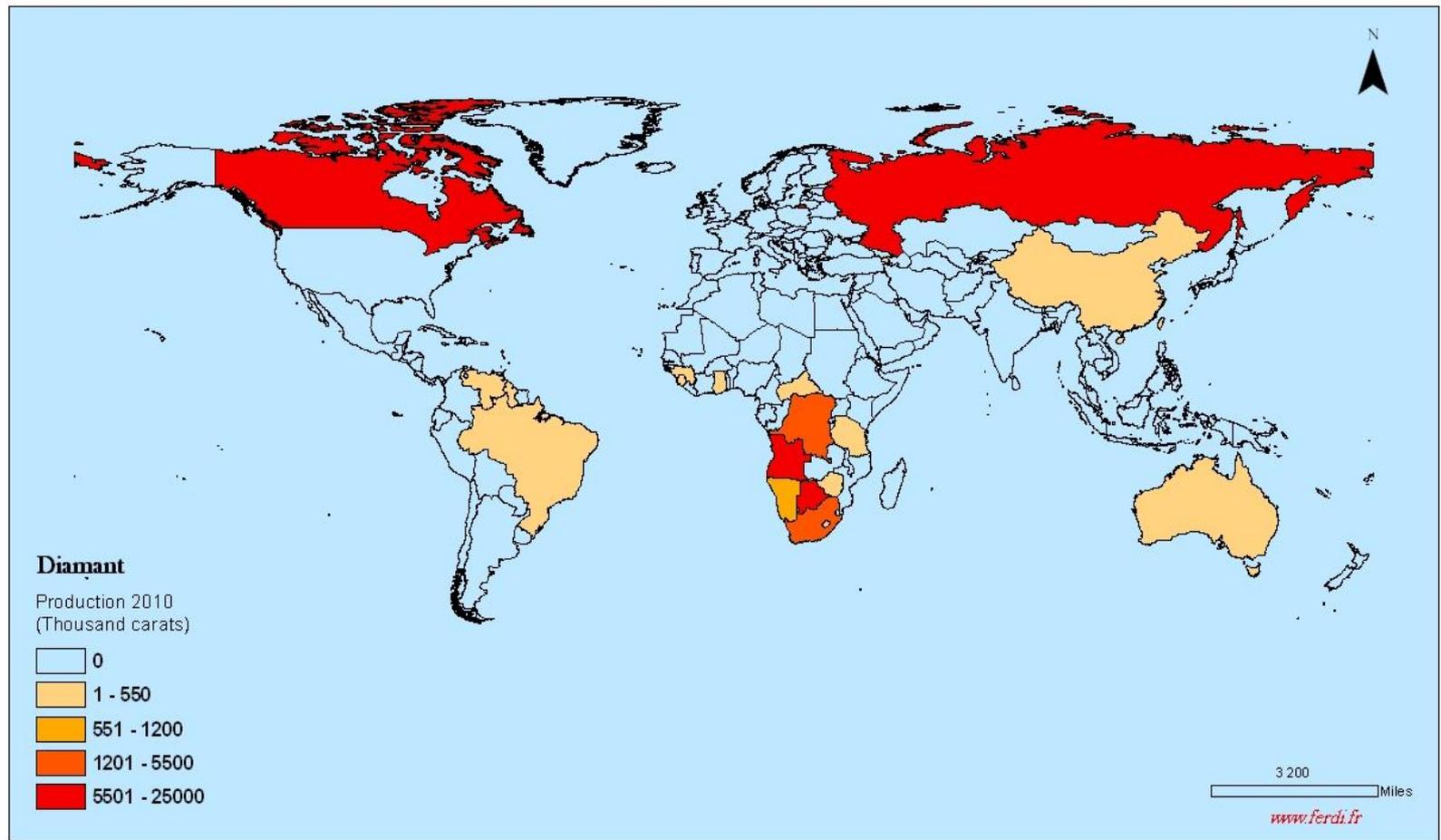
sources : USGS

# Principaux minerais exploités par pays



Source : FERDI

# Répartition mondiale de la production de diamants bruts, l'un des principaux minerais précieux du continent

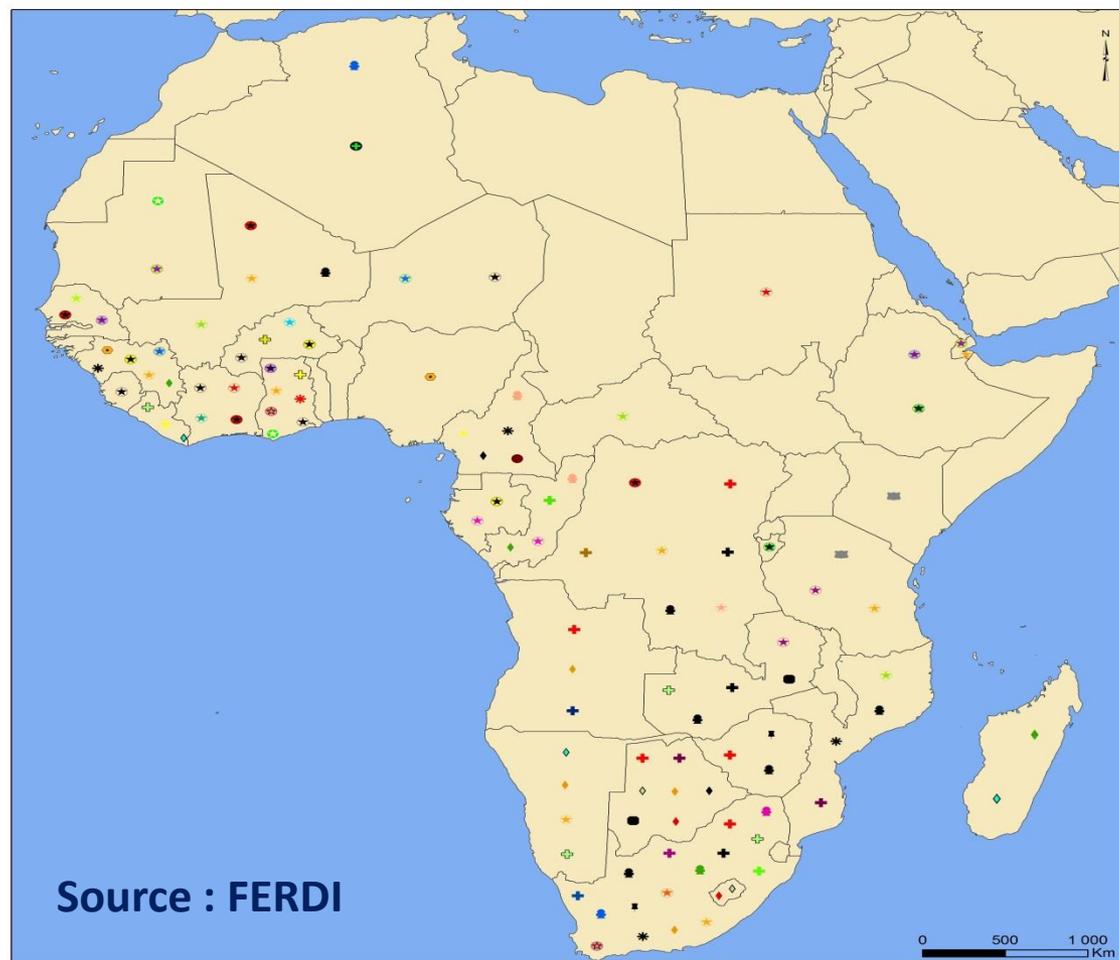


Source : FERDI

Note : 48 cartes disponibles pour 2000 et 2010

# Présence des grandes compagnies minières en Afrique

Les plus grandes multinationales du secteur sont toutes présentes en Afrique : **GlencoreXtrata** (fer en Mauritanie, zinc au Burkina Faso, cuivre et cobalt en RDC, Nickel en Tanzanie, cuivre, cobalt et zinc en Zambie, zinc en Namibie, chrome en Afrique du sud...), **Rio Tinto** (Aluminium au Cameroun, Bauxite en Guinée, Iménite à Madagascar et au Mozambique, uranium en Namibie, cuivre et ilménite en Afrique du Sud et diamants au Zimbabwe), **Anglo American** (diamants au Botswana, en Namibie et en Afrique du Sud, platinum au Zimbabwe, fer et manganèse en Afrique du Sud) , **Barrick** (cuivre en Zambie et Nickel en Tanzanie), **Newmont** (or au Ghana), **Anglo Gold Ashanti** (or au Ghana, en Guinée, au Mali, en Namibie, en Tanzanie, en RDC et en Afrique du Sud) et **Kinross** (or au Ghana et en Mauritanie)...



Source : FERDI

## Compagnie minière

- Newmont Mining Corp
- Gold Fields Ltd.
- Randgold Resources Ltd
- SearchGold Resources Inc.
- Golden Star Resources Ltd
- Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc
- AXMIN Inc.
- Newcrest Mining Ltd.
- La Mancha Resources Inc.

- Stratex International plc
- Aureus Mining Inc.
- Nyota Minerals Ltd
- Anglo Gold Ashanti
- Kinross Gold Corp.
- SEMAFO Inc.
- Waratah Gold Ltd.

- ArcelorMittal Annaba S.p.A.
- Eurasian Natural Resources Corp. plc
- AMC Group
- Sundance Resources Ltd.
- AngloAmerican
- Firestone Diamonds
- Lucara Diamond Corp.
- Zamarat Mining Ltd.
- Botswana Diamonds plc
- Diamond Fields International Ltd.
- De Beers

- BHP Billiton Ltd.
- Vedanta Resources plc.
- Glencore International plc
- MMG Limited
- Vale S.A.
- Mwama Africa PLC
- Exxaro
- Volta Resources Inc

- Terramin Australia Limited.
- Bosai Minerals Group Co. Ltd.
- Rio Tinto Alcan Inc
- Geoscience Mining Corp.
- RUSAL
- Implats Distinctly Platinum
- Athy River Mining Ltd.
- African Energy Resources Ltd.

## Minerai exploité

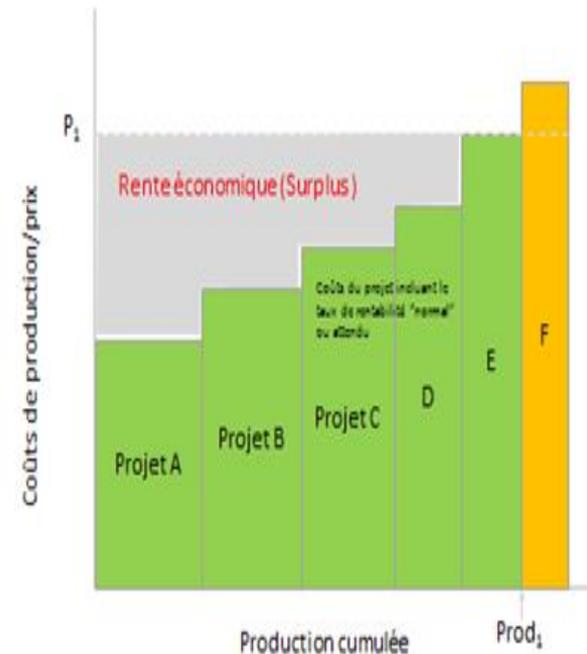
- Or
- Diamant
- Fer
- Plusieurs minerai
- Aluminium
- Cobalt
- Zinc
- Platine
- Ciment
- Bauxite
- Charbon

# Principal enjeu de la fiscalité : le partage de la rente minière entre l'État et le secteur privé

- Le Chiffre d'Affaire (CA) mondial du secteur a été multiplié par 4,6 entre 2002 et 2010.
- La taxation du secteur minier est spécifique dans la plupart des pays et déclinée dans des codes miniers.
- En raison de régimes de taxation souvent dérogatoires au code minier, la part de la rente revenant à l'État est souvent moindre en Afrique que dans les autres régions (notamment Australie ou Amérique latine).

# La rente minière

- La rente minière, ou rente économique, est la différence entre les revenus générés par l'activité minière et les coûts imputés à l'activité, ces derniers incluant la rémunération normale du facteur capital. C'est donc un superprofit.
- Elle peut donc être taxée, en théorie à 100%, sans affecter le choix de l'investisseur.
- Une manière simple de la mesurer est de calculer la valeur nette actualisée du projet (VAN) en utilisant un taux d'actualisation suffisamment élevé pour prendre en compte la rémunération minimale attendue par l'investisseur pour qu'il s'engage dans le projet.
- Le taux effectif moyen d'imposition (TEMI) est le principal indicateur du partage de la rente :



$$\text{TEMI} = \frac{\text{Valeur actualisée des impôts, droits et taxes prélevés sur le projet}}{\text{VAN du projet avant impôts, droits et taxes}}$$

# Fiscalité minière : entre attractivité du territoire et partage de la rente

- **Deux objectifs** qui peuvent apparaître contradictoires :
  - (1) Attirer les investissements directs étrangers pour exploiter la ressources (priorité du ministère en charge des mines) ;
    - *Obstacle : actif spécifique localisé mais certaines compétences techniques, managériales... contraintes à l'échelle de la planète.*
  - (2) Capter une juste part de la rente minière (priorité du ministère en charge des finances).
    - *Obstacle: manipulation de l'assiette des différents impôts par les stratégies d'optimisation fiscale (prix des transferts) des multinationales.*
- **Deux caractéristiques principales du secteur minier** influencent le régime fiscal optimal :
  - (1) Des investissements importants et largement irréversibles,
  - (2) De multiples sources d'incertitude quant à la rentabilité du projet.

# La fiscalité spécifique du secteur minier en Afrique

## Caractéristiques générales

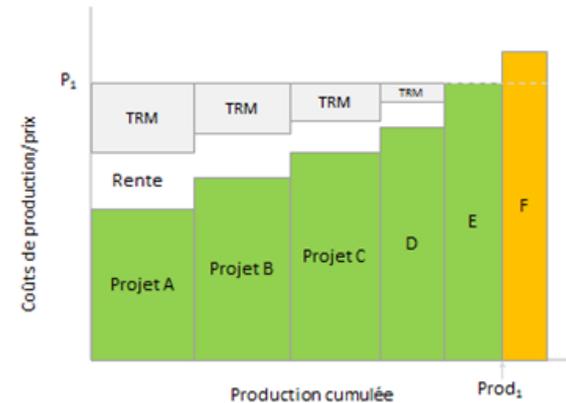
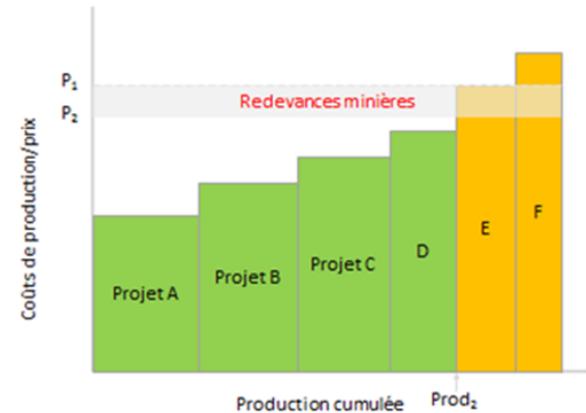
- La fiscalité minière est particulièrement disparate entre les pays et, même, au sein des pays.
- En effet, les régimes fiscaux appliqués au secteur minier n'ont cessé d'évoluer notamment selon les cours des minerais exploités, alors que des clauses de stabilité « gèlent » le régime fiscal applicable à une mine souvent pour plusieurs décennies.
- Il n'est donc pas rare de voir plusieurs régimes fiscaux miniers dans un même pays, qui relèvent de plusieurs codes miniers qui se sont succédés.

# La fiscalité spécifique du secteur minier en Afrique

- **Une fiscalité de droit commun**, souvent aménagée par des dispositifs d'exonération selon la phase d'activité minière.
- **Une fiscalité spécifique**, qui prend différentes formes :
  - ✓ Redevances fixes (par ex. superficière) et proportionnelles (royalties ad valorem),
  - ✓ Taxation additionnelle des profits ou « superprofits » selon différentes modalités (taxe sur la rente, par ex.),
  - ✓ Retenues à la source pour certains impôts (dividendes, intérêts ou prestations versés à maison mère),
  - ✓ Bonus à différentes étapes du contrat (signature, début phase de production...)
  - ✓ Attribution d'une participation gratuite de l'Etat au capital de la société,
  - ✓ Remise à terme des infrastructures construites pour l'exploitation de la mine (par ex. voies de chemins de fer, routes pour acheminer le minerai),
  - ✓ ...

# La fiscalité spécifique du secteur minier en Afrique

- Le système de taxation de chaque pays résulte d'arbitrages sur la répartition des risques entre l'État et l'investisseur privé.
- Par exemples :
  - ✓ La redevance minière sécurise les recettes publiques mais augmente le coût des projets et réduit leur durée de vie.
  - ✓ La taxe sur la rente est neutre pour l'investisseur mais fait porter le risque de recettes sur l'Etat.

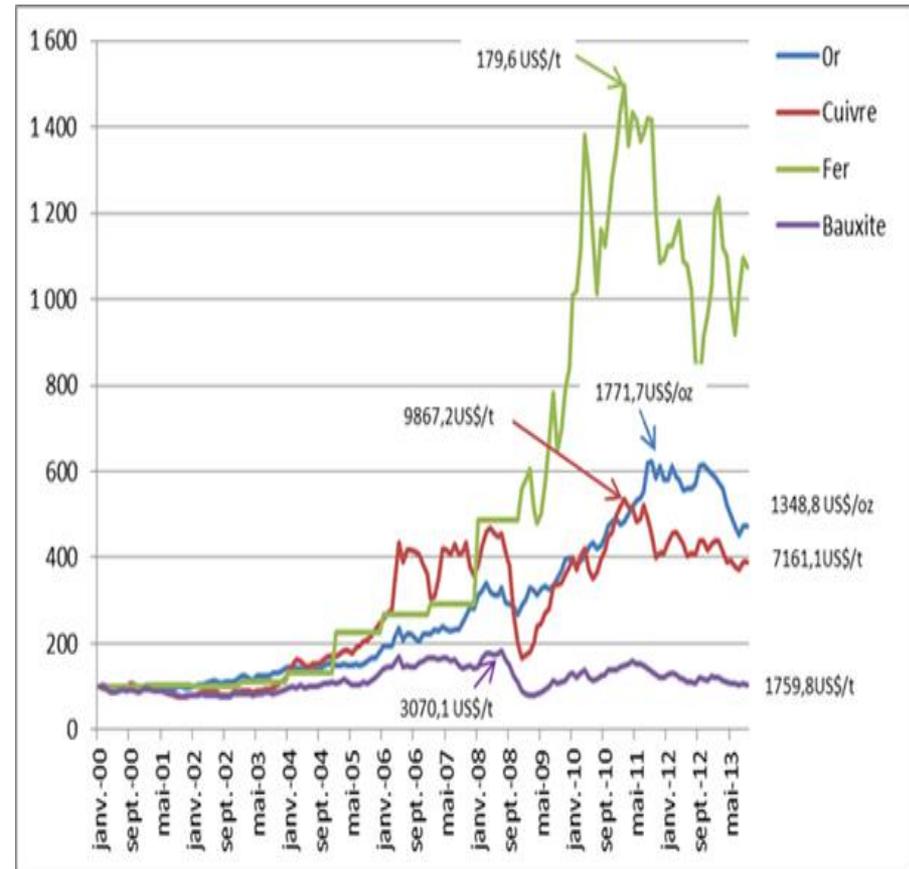


# Régimes fiscaux du secteur minier en Afrique, par pays (22 pays africains et 51 autres pays disponibles)

Pays	Redevance minière	Impôt BIC/IS	Impôt sur les Revenus de Valeurs Mobilières	Droits de douane	Participation de l'État	Stabilité fiscale	Report des pertes
<i>Afrique du sud</i>	<p>• 0,5 + [bénéfice avant intérêts et impôts / (chiffre d'affaires brut en ce qui concerne les ressources minérales raffinées x 12,5)] x 100 = taux de redevances minières raffiné. Cela ne doit pas dépasser 5%.</p> <p>• 0,5 + [bénéfice avant intérêts et impôts / (chiffre d'affaires brut en ce qui concerne les ressources minérales non raffinées x 9)] x 100 = taux brut redevances minières. Cela ne doit pas dépasser 7%.</p>	<p>28% Pour les sociétés résidentes</p> <p>33% Pour les sociétés non-résidentes</p>	15% sur les dividendes	Exonération	Aucune		Les pertes évaluées peuvent être reportées indéfiniment à condition que la société exerce une activité commerciale.
<i>Angola</i>	<p>5% - minerais stratégiques</p> <p>5% - minéraux métalliques et pierres précieuses</p> <p>4% - pierres semi-précieuses</p> <p>3% - minerai de métal non précieux</p> <p>2% - matériaux de construction et autres</p> <p>3% - diamants</p>	25%	<p>15%-Impôt sur les intérêts</p> <p>10%-Impôt sur les dividendes</p> <p>10%-Redevances sur les services</p>	Exonération à l'importation définitive ou temporaire des équipements énumérés à l'usage exclusif de l'exploitation minière. 5% - Pour les ressources minérales exportées sans transformation - sur la valeur de marché de ce minéral			3 ans
<i>Burkina-Faso</i>	<p>7 % - diamants et pierres précieuses</p> <p>4 % - métaux de base et autres substances minérales</p> <p>3 % - or industriel et métaux précieux</p> <p>3 % - or produit artisanalement, et il est opéré une décote de 100 FCFA/Gramme avant d'appliquer le taux</p>	17,5% Exonération phase recherche	6,25% sur les dividendes et les intérêts - Exonération à la phase recherche	7.5% - taux unique cumulé pour toutes importations destinées à la recherche ou l'exploitation minière 2.5% - pendant la durée des travaux préparatoires	10%	La stabilisation du régime fiscal et douanier est garantie aux titulaires de permis d'exploitation et bénéficiaires d'autorisation d'exploitation pendant la période de validité du permis ou de l'autorisation	
<i>Congo RDC</i>	<p>0,5% - fer et métaux ferreux</p> <p>1% - minéraux industriels</p> <p>2% - métaux non ferreux</p> <p>2,5% - métaux précieux</p> <p>4% - pierres précieuses</p>	30%	<p>20% sur les dividendes</p> <p>20% sur les intérêts</p> <p>20% sur les Redevances</p> <p>14% sur les Services</p>	Droits d'entrée: 2% - avant la mise en exploitation effective de la mine 5% - à compter de la date de commencement effective de l'exploitation minière		l'Etat congolais garantit la stabilité des dispositions constituant le présent Code minier et s'interdit de les modifier autrement, si ce n'est que dans la forme prévue dans ce présent Code. (CM, 276)	4 ans
<i>Cote d'Ivoire</i>	<p>3 % - or, diamant, pierres et métaux précieux</p> <p>2,5 % - métaux de base</p>	20% ou 25%	<p>10%/12%/18% sur les dividendes</p> <p>18% sur les intérêts</p> <p>20% sur les services et les redevances</p>	0,75%, exonération à l'exportation	10%	Pas de stabilité fiscale	5 ans

# Les renégociations des contrats

- Régimes fiscaux souvent très favorables à l'investisseur en raison de la faiblesse des cours internationaux avant 2000.
- Avec le 3<sup>ème</sup> super-cycle des matières premières, les pays ont le sentiment de ne pas percevoir une juste part de la rente minière, d'où la renégociation des contrats en cours dans certains pays.



source : INSEE

# Les renégociations en Afrique (6 pays)

Pays	Société	Minerai	Année	Statut	Nombre contrats	Contrat	Les retombées de la renégociation
Congo RDC	Générale des Carrières et des Mines (Gécamines)	cuivre, cobalt, zinc, nickel et uranium	2008	Renégociés	23	Anvil Mining Kulu Concentrate Kinsevere, AMCK Sprl BOSS MINING Sprl (Mukondo Mining et Savannah Mining) Compagnie Minière de Tondo, CMT Sprl Compagnie Minière du Sud Katanga, CMCK Sprl Congolaise des Mines et de Développement, COMIDE Sprl Compagnie Minière de Luisha, COMILU Sprl Compagnie Minière de Musonoi, COMMUS Sprl DRC Copper and Cobalt Project, DCP Sari Kamoto Copper Company, KCC Sari Kasonta Lupota Mines, KALUMINES Sprl KIMIN Sprl, (ex amodiation Gécamines - SOMIKA Sprl) Kipushi Corporation, KICO Sari Minière de Kasombo, MIKAS Sprl Minière de Kalumbwe Myunga, MKM Sprl Mutanda ya Mukonkoto Mining, MUMI Sprl PTM Sprl (CAYMAN) Ruashi Mining Sprl Shituru Mining Corporate, SMCOS Sprl Société Minière de Kolwezi, SMK Sprl Société d'Exploitation de Kipoi, SEK Sprl Société Minière de Kabelela et de Kipese, SMKK Sprl Société de Traitement de Terril de Lubumbashi, STL/GTL Sprl SWANMINES Sprl	Retombées financières :  - Les pas de porte  Sur base du principe de calcul en référence au modèle chinois, le pas de porte a été fixé à raison de 35 Usd/tCu, soit 1 % du volume des réserves pour les autres substances.  Un total de 307.283.040 Usd a été dégagé comme suit :
				Renégociés et résiliés	3	Chabara Mining Congo Zinc et PZCE	
	Entreprise minière de Kisenge Manganèse (EMKM-Mn)	manganèse	2008	Renégocié	1	ORAMA PROPERTIES Sprl	La première tranche du montant de pas de porte, attendu pour le courant de l'année 2009 s'élève à 66.220.000 Usd.  - Les droits superficiaires
				Renégocié et résilié	1	SENTINELLES Sprl	
	La Société Minière de Bakwanga "MIBA"	diamant	2008	Renégociés	5	Minière du Kasai, MIKAS Sprl Société Minière de la Lulua, SML Sprl : Société Minière de Sankuru, SMDS Sprl Société Kasaienne de Diamants, SKD Sprl Société Minière de Lubulanji, LUMI Sprl	La renégociation a permis de dégager au profit du trésor public des droits superficiaires évalués de l'ordre de 5.206.000 Usd, essentiellement des partenariats BORGAKIM (OKIMO) pour 5.100.000 Usd et MMK (SODIMICO) pour 106.000 Usd.  - Les royalties
				Renégocié et résilié	1	DGI Mining Sprl	
	OFFICE DES MINES D'OR DE KILO-MOTO (OKIMO / SOKIMO)	or	2008	Renégociés	5	Assistance Technique et Financier, ATF Blue Rosé Sprl Borgakim Sprl Gombwa Sprl Kibali Gold Sprl	La renégociation a permis, d'intégrer le principe du paiement des royalties aux entreprises publiques, dès l'entrée en production des partenariats.
				Renégociés et résiliés	3	AMANI Sprl RAMBI Sprl TANGOLD Sprl	
	Société aurifère du Kivu et du Maniema (SAKIMA)	or	2008	Renégociés	3	GEMICO Sprl, GMB Sprl DFSA Sprl	
				Renégociés et résiliés	3	CAR Sprl COCO Mining Sprl et SOL Sprl	
	Société de Développement Industriel et Minier du Congo (Sodimico)	cuivre	2008	Renégociés	2	MMK Sari Long Fei Sprl	
				Renégociés et résiliés	3	KGHM Sprl MUYAFA Sprl SOCOMIE Sprl	

# Perspectives de recherche associées à la problématique du partage de rente

**Trois thèmes principaux sont identifiés :**

- Apprécier l'effet multiplicateur du secteur minier sur le reste de l'économie;
- Reconsidérer l'arbitrage entre attractivité et revenu public au travers d'une comparaison internationale des codes miniers et d'une analyse des rapports financiers détaillés des groupes multinationaux;
- Analyser l'efficacité de la politique fiscale et douanière visant à lutter contre l'optimisation fiscale agressive de certaines multinationales.

*Merci pour votre attention...*